

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF244

présenté par
M. de Courson, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 47 , insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Dans un délai de six mois suivant la publication de la présente loi, le Gouvernement présentera un rapport au Parlement sur la fusion de la SOPEXA et d'UBIFRANCE.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la présentation d'un rapport gouvernemental envisageant une fusion permettant d'accroître les synergies entre deux organismes chargés de la promotion des produits et techniques agricoles français sur les marchés extérieurs.